



Fédération Nationale des enseignants d'E.P.S. de l'Enseignement Catholique

Association Loi 1901

Nos trois visites à Paris Avril et juillet 2008

Sommaire

Entretien au SGEC.....p. 1

Entretien à la DAF-D1p. 2

Entretien au Ministèrep. 3

Le texte en italique reprend les propos de nos interlocuteurs.

Participent à cet entretien : **Eric de LABARRE** (Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique), **Marc LEBRETON** (Président de la FNEPSEC), **Catherine BLANDIN** (Secrétaire adjointe de la FNEPSEC) et **Pierre-Yves LE GOC** (Secrétaire de la FNEPSEC).

Marc Lebreton remercie M. de Labarre de nous recevoir et présente la FNEPSEC, son historique et les fonctions qu'elle assure auprès des enseignants d'EPS de l'Enseignement Catholique.

Le Secrétaire Général nous interrogeant sur le nombre d'enseignants d'EPS de l'EC, il nous indique que toutes les données publiques de SOLFEGE (Service d'Observation de l'enseignement catholique pour La Fonction Educative et la Gestion des Emplois) peuvent être consultées et utilisées. Il précise aussi que les chiffres y sont en général plus fiables et proches de la réalité que ceux donnés par l'Education Nationale.

Entretien au Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SGEC) Vendredi 4 avril 2008 (11h15 – 12h45)

1. La fin de carrière des enseignants d'EPS

Nous donnons un exemplaire de notre enquête médicale.

L'Enseignement Catholique peut-il se soucier davantage de ses personnels ? À part le recours aux différents congés (CLM, CLD, etc.), des solutions ne sont-elles pas à chercher dans les PPRE et autres dispositifs pédagogiques ? La formation continue ne pourrait-elle pas cibler ces nouveaux dispositifs ?

« L'enseignement catholique n'a peut-être pas mesuré les difficultés rencontrées par les profs d'EPS qui sont touchés par les blessures répétées et le handicap physique. Il dispose de peu d'emplois administratifs pour reclasser ces enseignants. Jusqu'à présent, l'enseignement catholique s'occupe plutôt des professeurs, de tous âges, en difficultés face aux élèves. » Cf. : Enseignement Catholique Actualités de février 2008 « SOS profs en détresse ».

2. L'UGSEL

Nous avons abordé la place spécifique qu'occupe l'AS dans notre profession. M. de Labarre nous a répondu :

« Si l'UGSEL continue à ne s'attacher qu'à la gestion des Associations Sportives et aux différentes manifestations qui en découlent, son avenir risque de connaître une situation difficile. L'EC souhaiterait que l'UGSEL investisse le champ des HSE de l'accompagnement éducatif (horaires après les cours), plutôt que de favoriser (par son silence dans ces débats) les pres-

tataires extérieurs. Une réflexion sur le déblocage de moyens pour les enseignants d'EPS dans ce cadre pourrait ainsi être initiée par l'UGSEL.

De même, les 25 et 26^e heures de l'enseignement primaire pourraient être investies par l'UGSEL qui garantirait alors une cohérence dans les objectifs de l'EC. »

3. La reconversion et FORMIRIS

Dans le cadre des demandes de reconversion de certains enseignants, il s'avère extrêmement difficile d'obtenir une aide financière de FORMIRIS. Il devient dans ce cas nécessaire de se former sur ses propres deniers !

« Les fonds de formation continue sont identiques depuis 10 ans, ceux alloués à la formation initiale sont insuffisants. Cette dernière prenant de l'ampleur, les fonds de formation continue diminuent. Les préparations aux concours (CAER) amputent ainsi le budget de 60 % . »

Peut-on alors penser que « le CAER risquant l'extinction », les fonds de formation devraient connaître une évolution positive par rapport à ce qui nous est présenté actuellement ? De plus, il manque de candidats dans les CAFEP et le recours aux CDI et aux suppléances va sans doute croître.

La « seconde carrière » se révèle problématique en raison du statut des enseignants du Privé. Le verrou juridique (perte de contrat) s'associe au verrou structurel (il existe peu de structures administratives dans l'EC). Le rapport Pochard et son Livre Vert donnent un

espoir d'ouverture vers des reclassements dans la fonction publique, des passerelles qui pallieraient le manque de capacité d'accueil interne à l'EC tout en conservant son statut de contractuel de l'Etat.

Quant aux congés de formation, ils s'appliquent essentiellement aux enseignants issus de l'enseignement technique et professionnel dont l'emploi est supprimé, pour pouvoir enseigner en collège. Ce sont les académies qui « redonnent des heures » qui ont davantage de congés de formation. On peut donc presque parler d'une reconversion « partielle » puisque les personnels conservent dans ce cas leurs fonctions d'enseignant. La reconversion vers un autre métier n'existe pas et n'est pas prévue dans les budgets de FORMIRIS. Auparavant, il existait des congés de mobilité mais peu de personnes quittaient l'enseignement (!).

Monsieur de LABARRE a promis d'évoquer la question de la reconversion avec le ministère dans le cadre des éventuelles suites du rapport Pochard.

4. L'Enseignement Catholique et l'Education Nationale

On constate que l'EC a tendance à moins innover, à se conformer davantage aux demandes du Ministère de l'Education Nationale.

Le SGEC cherche à garder sa cohérence et son innovation : les établissements du primaire peuvent tout à fait conserver leurs samedis matins s'ils le peuvent et utiliser les 25 et 26^e heures pour penser à de nouvelles formes de pratique enseignante. Mais il existe aussi une résistance interne (par rapport aux textes officiels) et une tendance générale à suivre les textes de l'EN (même si certains ne sont pas obligatoires).

L'EC doit opérer un changement d'état d'esprit pour montrer qu'il a la main sur les situations problématiques (personnels montrant la limite de leurs compétences par exemple). Un effort d'attention est effectué, notamment par le biais des Assises de l'EC qui prennent en compte les différents avis, idées, propositions... La Gestion des Ressources Humaines (dont Yann Diraison est le Délégué Général au SGEC) est là pour faire évoluer les choses et fixer un cadre plus clair pour la gestion des personnels.

« Faisons confiance au personnel de l'Enseignement Catholique puis évaluons. »

« Nous sommes un enseignement Associé mais pas administré. »

Entretien à la DAF/D1 Ministère de l'Education Nationale Vendredi 4 avril 2008 (15h20 – 17h50)

Participant à cet entretien : **Patrick ALLAL** (Sous-directeur de l'Enseignement Privé), **Annie MALCOIFFE** (adjoite au Chef de bureau de la DAF/D1), **Yves LE NOZAHIC** (Bureau des établissements) et **Fabien STROBEL** (Bureau des personnels enseignants), **Marc LEBRETON** (Président de la FNEPSEC), **Catherine BLANDIN** (Secrétaire adjointe de la FNEPSEC) et **Pierre-Yves LE GOC** (Secrétaire de la FNEPSEC).

Marc Lebreton remercie la DAF de nous recevoir et rappelle brièvement les raisons de notre venue au Ministère. Il signale que le Livre Vert du Rapport Pochard ouvre quelques avancées pour les enseignants du Privé. On nous précise alors que ce rapport « n'est qu'un rapport » et que seuls les textes d'application qui en découleront conclueront réellement ces réflexions.

1. La Reconversion

Si le dispositif « **Seconde carrière des enseignants** » n'est pas applicable à l'Enseignement Privé,

nous devrions pouvoir bénéficier du décret du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle (DIF).

Aujourd'hui, dans l'Enseignement Privé, la reconversion consiste à changer de discipline. Les dispositifs de détachement qui permettent de changer d'administration n'existent que pour les fonctionnaires.

La Circulaire du 11 mars 2008 relative au Cumul d'activités peut ouvrir des solutions tout en conservant un contrat dans l'enseignement.

Les congés de toute nature des fonctionnaires (hormis le détachement) seront appliqués aux enseignants du Privé grâce au statut d'Agent Public de l'Etat.

On nous a aussi indiqué que *tout enseignant souhaitant créer son entreprise peut quitter son emploi (sic !)*. Donc, donner sa démission...

Pour nous rassurer, les responsables de la DAF nous ont signalé que « *l'enseignement Privé ne doit*

pas être exclu de la réflexion sur la mobilité des personnels. »

2. Le Décret de 1950 sur les heures de décharge (enseignement sur plusieurs établissements...)

Suite au projet d'abrogation de ce décret puis à son maintien, il semble que son application pose parfois problème.

Le rappel du maintien du décret a été effectué auprès des Recteurs. Le projet a au moins permis une rationalisation des heures de décharge non dues mais attribuées. Désormais, ces moyens sont donnés sur justificatifs et gérés par informatique.

Si les enseignants ne se voient pas attribués les heures de décharge qui leur sont dues, l'oubli ne peut venir que du Chef d'établissement qui doit donc corriger son erreur.

3. L'accompagnement éducatif (Circulaire du 13 juillet 2007)

Un principe essentiel est à retenir :

Les Heures Supplémentaires Effectives (HSE) attribuées (payées seulement lorsqu'elles sont assurées, c'est-à-dire non payées pendant les vacances scolaires par exemple) ne peuvent se substituer aux heures statutaires d'AS. Il n'existe pas de fongibilité, ces HSE ne peuvent être transférées vers l'AS.

Ce dispositif d'accompagnement éducatif sera étendu à tout l'enseignement secondaire à la rentrée scolaire 2008. Des activités sportives pourront y figurer en dehors des heures des enseignants d'EPS.

Enfin, les HSE sont possibles sur un temps partiel autorisé.

4. Les différentes promotions

Le nombre de places aux différents concours et promotions pour l'an prochain n'a pas été établi complètement (au moment de l'entretien).

La FNEPSEC regrette que tous les enseignants concernés par les promotions aux Hors-Classes n'effectuent pas systématiquement les demandes. L'information passe-t-elle bien auprès des personnels ou ces derniers ne jugent-ils pas utile de poser leurs candidatures... ?

La DAF/D1 nous fait savoir qu'il ne peut y avoir de transfert vers PEPS des postes ouverts aux promotions de Hors Classe CE et Classe Exceptionnelle. Ces postes sont fixés en fonction du nombre total d'enseignants pouvant effectuer la demande.

5. La Cessation Progressive d'Activité (CPA)

Nous l'avons démontré dans notre Enquête Médicale et le Livre Vert du Rapport Pochard le mentionne, la fin de carrière des enseignants d'EPS est souvent très difficile. Une CPA plus favorable pourrait être un moyen d'éviter les congés maladie.

La CPA est un dispositif en voie d'extinction, c'est dommage.

Le texte sur l'aménagement du

poste de travail n'est appliqué dans les faits qu'aux enseignants reconnus comme étant handicapés (cécité, handicap moteur, etc.) (Décret du 27 avril 2007 paru au B.O. n° 20 du 17 mai 2007).

La FNEPSEC est très étonnée de cette réponse car certains enseignants d'EPS se voyant attribuer une invalidité devraient logiquement pouvoir bénéficier des mesures prévues dans ces textes.

6. Questions diverses

Les enseignants à temps partiel cotisent actuellement sur la quotité enseignée. Cotiser sur un temps complet revient très cher à l'enseignant qui le désire, c'est peu intéressant et limité dans le temps.

Le principe de la surcotisation pendant la CPA est possible mais l'outil de gestion de trésorerie n'est pas prêt (!). Le dispositif est de toute façon assez contraignant car il peut arriver qu'un rappel de cotisation soit effectué une fois l'enseignant à la retraite (cela peut aller jusqu'à 7000 € !).

**Audience au Ministère
Cabinet du Ministre de l'Éducation Nationale
22 juillet 2008 (10h – 11h10)**

Marie-Michèle PASSEMARD (Professeur d'EPS pendant 20 ans, puis IPR ; Conseillère technique auprès de Xavier DARCOS, Ministre de l'Éducation Nationale) et **Fabien STROBEL** (Direction des Affaires Financières / D1 – Bureau des personnels enseignants ; rencontré le 4 avril dernier) ont reçu **Marc LEBRETON** (Président de la FNEPSEC), **Catherine BLANDIN** (Secrétaire adjointe de la FNEPSEC) et **Pierre-Yves LE GOC** (Secrétaire de la FNEPSEC) le mardi 22 juillet.

Mme Passemard était en possession du dossier que nous lui avons remis quelques jours auparavant (commentaires de la FNEPSEC sur le Livre Vert ; L'enseignant d'EPS a-t-il le droit de vieillir ? (C. Dorvillé, S. Camel) Revue EPS n°324 de mars-avril 2007 ; La Lettre de l'Éducation n°562 du 11 juin 2007 sur le dispositif « seconde carrière » et La Lettre de l'Éducation n°595 du 19 mai 2008 sur la mobilité professionnelle des enseignants ; Santé, pénibilité du métier, fin de carrière du SNEP, mai 2008 ; **ainsi que notre enquête médicale.**)

Les deux thèmes d'actualité abordés ont été ceux de la reconversion et de la fin de carrière, thèmes parfois intimement liés.



Marc LEBRETON, Catherine BLANDIN et Pierre-Yves LE GOC
au Ministère de l'Éducation Nationale

1. La Reconversion

Catherine Blandin a présenté de façon schématique cette reconversion qui concerne essentiellement deux profils d'enseignants :

- Ceux qui, en milieu de carrière, ont le sentiment d'avoir fait « le tour de la profession » ou désireux de changer de métier. Leur reconversion est alors voulue, désirée, souhaitée.
- Ceux qui rencontrent des problèmes d'ordre physique, psychologique, liés au handicap. Leur reconversion est ici subie et s'avère plus délicate car elle intervient souvent en fin de carrière, de façon « trop » tardive.

Nous avons constaté que le Livre Vert (Commission Pochard) ainsi que le Livre Blanc de la Fonction Publique préconisent une modernisation des dispositifs de mobilité des enseignants (d'ailleurs souhaitée par ceux-ci). L'assouplissement des passerelles existant entre les trois Fonctions Publiques (Etat, Territoriale et Hospitalière) devrait permettre d'y répondre.

La FNEPSEC demande si l'Enseignement Privé peut être associé aux réflexions en tenant compte de notre statut d'Agent Public de l'Etat et de ces propositions. Mme Passemard nous indique alors prendre conscience des difficultés liées à notre statut par rapport à la reconversion et elle nous précise que « de nombreux chantiers sont actuellement en cours ». Elle tâchera de ne pas « oublier » l'Enseignement Catholique.

Après avoir évoqué les différents congés permettant la reconversion, M. Strobel nous précise que tous les congés en vigueur dans l'enseignement public seront ouverts aux maîtres du Privé à la rentrée 2009, en particulier les disponibilités et à l'exception du détachement qui permet aux fonctionnaires d'être intégrés dans une autre administration.

La FNEPSEC vous souhaite une bonne rentrée et une bonne année scolaire !

N'oubliez pas d'adhérer le plus tôt possible afin de profiter de la protection juridique GMF et d'obtenir le nouveau mot de passe pour visiter notre site www.fnepsec.com.

2. La Fin de carrière

La question posée revient à se demander comment gérer une fin de carrière de prof d'EPS jusqu'à 65 ans. Les problèmes d'ordre physique et psychologique liés à la profession et à l'évolution des comportements des élèves nécessitent des solutions spécifiques.

Marc Lebreton indique que nous sommes favorables à l'établissement d'une Cessation Progressive d'Activité (CPA) **spécifique aux profs d'EPS** ainsi qu'à la gestion dynamique du potentiel des enseignants, valorisant ainsi l'expérience acquise par de nouvelles tâches au sein de l'Institution. Car la solution la plus coûteuse reste l'arrêt maladie et la rémunération d'un remplaçant.

On nous signale alors la difficulté de mettre en place des mesures spécifiques aux professeurs d'EPS. Nous nous interrogeons donc sur la volonté réelle de faire avancer les choses (pour seulement 30 000 professeurs d'EPS en France et comparativement à certains statuts spécifiques dans d'autres professions !).

Si nous comprenons la logique du Ministère de l'Education, il semblerait qu'une mesure appliquée à un de ses fonctionnaires le soit obligatoirement à l'ensemble de ses personnels. Il s'agit là d'une logique « horizontale ». Une logique « verticale », bien plus adaptée à la spécificité des enseignants d'EPS semble donc impossible bien qu'elle permette de faire des économies substantielles à l'Etat.

À l'issue de notre entretien, nous avons l'impression d'avoir donné beaucoup d'informations à Mme Passemard concernant notre situation, notamment vis-à-vis de l'enseignement privé. Elle nous a assuré en tenir compte au cours des négociations à venir. Compte-tenu de son passé d'enseignante d'EPS s'étant reconvertie dans l'Inspection Pédagogique, elle connaît parfaitement la situation des professeurs d'EPS puisqu'elle y a elle-même été confrontée.

Lors de cette rencontre, nous avons renouvelé l'exposition de nos pistes de réflexion sur les thèmes de la reconversion et de la fin de carrière comme nous l'avons régulièrement effectué depuis la réalisation du dossier sur l'Enquête Médicale.

Août 2008

Nous souhaitons à nos adhérents en retraite de continuer à bien en profiter.